

Communiqué de presse

de l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et
de la Conférence des offices AI (COAI)

Zoug, le 9 mai 2008

Réaliser la 5e révision de la LAI avec succès

Les assureurs et les offices AI veulent, grâce à une étroite collaboration, accélérer la réinsertion professionnelle des personnes exposées à une invalidité et les en prémunir. Avec la détection et l'intervention précoces, la 5e révision de la LAI apporte les instruments nécessaires. Début 2008, une convention a été passée entre les assureurs et les offices AI pour réaliser une collaboration interinstitutionnelle élargie (CII-plus).

Lors de la journée organisée ce jour à Zoug par l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et la Conférence des offices AI (COAI) des spécialistes ont discuté devant quelque 200 personnes des voies et possibilités pour mettre la 5e révision de la LAI en œuvre avec succès. Les personnes menacées par une invalidité doivent être maintenues ou ramenées dans le monde du travail pour ainsi décharger l'assurance-invalidité largement déficitaire.

L'élargissement de la collaboration interinstitutionnelle CII-plus, qui vise à une collaboration engagée à temps et axée sur la réinsertion entre offices AI et les assureurs premiers prévenus a été au centre de cette journée. Depuis le début de 2008, il existe une convention à ce sujet entre les offices AI, les assureurs-accidents et d'indemnités journalières et les institutions de la prévoyance professionnelle (LPP). Les offices AI, les assureurs et les institutions de prévoyance qui ont à ce jour adhéré à la convention veulent ainsi accélérer la réinsertion professionnelle par des efforts communs et coordonnés. La détection et l'intervention précoces, ainsi que les mesures d'intégration mises en place par la 5e révision LAI apportent les conditions et les instruments appropriés pour cette collaboration renforcée.

CII-plus prend une importance particulière du fait que des assureurs déterminés interviennent avant les offices AI et sont les premiers à avoir connaissance d'un cas d'invalidité qui pourrait survenir. L'échange d'informations intervenu à temps entre assureurs et offices AI visant à détecter des assurés incapables de travailler garantit que de tels cas sont détectés à temps et que des mesures appropriées peuvent être prises pour éviter que le cas conduise à une invalidité. La détection précoce est aus-

si possible en l'absence de demande de prestations AI. Avant que les assureurs annoncent une personne aux offices AI, ils la renseignent par écrit au sujet des nouveaux instruments que sont la détection et l'intervention précoces.

Note à l'attention des rédactions: ce communiqué de presse est disponible sur le site www.svv.ch, à la rubrique «Info médias».

L'Association Suisse d'Assurances (ASA) est l'organisation faitière de l'assurance privée. L'ASA compte plus de 75 petites et grandes compagnies d'assurance directe et de réassurance à envergure nationale ou internationale employant quelque 47 500 collaboratrices et collaborateurs en Suisse. Plus de 95% des primes encaissées sur le marché suisse par les assureurs privés le sont par des sociétés membres de l'ASA. A l'étranger, l'assurance suisse privée occupe plus de 78 500 personnes.

La **Conférence des offices AI (COAI)** a été créée en 1995 et est organisée en tant qu'association depuis le 1^{er} janvier 2006. En font partie les offices AI cantonaux, l'office AI du Liechtenstein ainsi que l'office AI pour les assurés à l'étranger qui a son siège à Genève. Les offices AI sont les piliers de l'assurance invalidité et ont vu le jour avec la 3^e révision de la LAI au début des années 90.

Informations complémentaires:

ASA: Beat Krieger, Téléphone +41 (44) 208 28 72, beat.krieger@svv.ch, Standard +41 (44) 208 28 28

COAI: Stefan Ritler, Président COAI, Téléphone +41 (32) 686 24 01, stefan.ritler@ivso.ch